

Concours photos 2016 : « ZOOM TON SPORT »

Maine et Loire

Règlement du jeu

Préambule

Le Comité Olympique et Sportif de Maine et Loire organise un concours photographie afin de valoriser l'engagement des clubs sportifs et de mettre en avant les comportements positifs en immortalisant les beaux gestes qui illustrent les valeurs et l'éthique du sport. Ce jeu est ouvert aux associations sportives dont le siège social est situé sur le département du Maine et Loire et qui justifie d'une affiliation à une fédération sportive adhérente ou associée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S) du Maine et Loire, dont le siège social est situé à la Maison Départementale des Sports au 7, rue Pierre de Coubertin 49136 LES PONTS DE CE Cedex, organise avec ses partenaires un concours photo gratuit destiné à valoriser l'engagement des associations sportives du **24 février 2016 au 20 mai 2016** sur le site du CDOS : <http://maineetloire.franceolympique.com>.

Le CDOS a missionné un « comité d'organisation » pour organiser et assurer le suivi du concours photo. Il est composé de membres élus du C.D.O.S de Maine et Loire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU CONCOURS

Le concours photo est ouvert aux associations sportives du Maine et Loire. Il débutera le **24 février 2016 et se clôturera le 1^{er} avril 2016 à minuit**. Le concours aura pour thème, pour l'année 2016, « Les valeurs de l'Olympisme ». Le jeu est organisé en trois étapes :

1^{ère} étape :

Le concours photos est ouvert du **24 février 2016 au 1^{er} avril 2016**, chaque association sportive s'inscrit en déposant 1 à 3 photographies avant le **vendredi 1^{er} avril** au Comité Départemental olympique et Sportif de Maine et Loire. Les documents de jeu sont accessibles sur le site Internet de l'association Comité Départemental Olympique et Sportif Maine et Loire à l'adresse suivante : <http://maineetloire.franceolympique.com> et sur la page facebook du CDOS 49.

Chaque association devra retourner impérativement par e-mail la ou les photos sélectionnées ainsi que la fiche d'inscription avant le **vendredi 1 avril 2016 minuit** à l'adresse suivante : arayer-cdos49@orange.fr.

2^{ème} étape :

Le **12 avril 2016**, un jury départemental désignera les 3 meilleures photographies par catégorie (Excellence, Respect et Amitié) et choisira les photographies retenues pour l'élaboration de l'exposition sur les valeurs du sport.

3^{ème} étape :

Le **20 mai 2016**, les 3 lauréats du concours photos seront distingués avec une remise de prix et le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire présentera l'exposition sur les valeurs du sport avec les photographies retenues.

Article 3 : Participation au jeu

- *Condition de participation*

La participation est gratuite et sans obligation d'achats. Elle implique que l'association s'engage à honorer son éventuelle désignation pour les remises des récompenses.

La participation est réservée aux associations ou sections (membre d'une association multisports) sportives dont le siège social est situé sur le département du Maine et Loire et qui justifie d'une affiliation à une fédération sportive adhérente ou associée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Les participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. À ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assument la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Les participants au concours autorisent expressément le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, à titre gracieux, la reproduction et la diffusion de leurs photos sur tous supports (pour exposition et diffusion, l'identité des auteurs étant indiquée).

Le(s) participant(s), lauréat(s) et les finalistes, au terme de l'exposition, autorisent expressément le Comité Départemental Olympique Sportif de Maine et Loire, à disposer librement des photographies pour un usage non commercial mais promotionnel de la pratique sportive.

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'opération et de ce présent règlement.

La participation est limitée à une inscription par association ou section sportive et cela dès la première étape (cf article 2).

- **Modalités de participation**

Pour pouvoir participer au concours, le participant devra être inscrit ou s'inscrire sur le site du Comité Départemental Olympique Sportif de Maine et Loire à l'adresse suivante : <http://maineetloire.franceolympique.com>.

Pour y participer il suffit de déposer une, deux ou trois photographies maximum par association avant le 1^{er} avril 2016 minuit. Chaque photo devra illustrer une des trois thématiques du concours « excellence, amitié et respect » dans le cadre d'un projet/événement/compétition sportif, d'un mouvement ou d'un geste de situation sportive.

Réception des photos par mail à : arayer-cdos49@orange.fr. La date de réception du mail fera foi.

Photo par mail : au **format numérique (JPEG) haute définition/résolution**

Nombre maximum de photos présentables : **3 photos par association**.

La taille des photographies envoyées doit être supérieure ou égale à **5 Mega Pixels** et non modifiée. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Article 4 : Les dotations du concours

40 à 50 finalistes verront leurs photographies retenues pour l'élaboration d'une exposition itinérante disponible gratuitement à venir retirer au CDOS 49 à la Maison Départementale des Sports, 7, rue Pierre de Coubertin 49136 LES PONTS DE CE Cedex.

Ces photographies pourront aussi être diffusées sur les sites internet de l'organisateur et de ses partenaires. Elles pourront aussi être diffusées sur des médias, sans que les participants puissent prétendre à une rémunération.

Le jeu est doté de prix sous forme de dotations monétaires pour les associations lauréates :

- 1^{er} Prix catégorie Excellence : un prix financier d'un montant de 500 €
- 1^{er} Prix catégorie Amitié : un prix financier d'un montant de 500 €
- 1^{er} Prix catégorie Respect : un prix financier d'un montant de 500 €

- De divers prix fournis par nos partenaires pour les associations finalistes (Prix estimé à 500,00 € en totalité).

Les lots seront remis le 20 mai 2016 au siège de la Caisse régionale du Crédit Agricole Anjou Maine à Angers.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un jury, composé de personnalités du Comité Départemental Olympique Sportif de Maine et Loire et des partenaires de l'opération désignera 3 lauréats, parmi une sélection de participants ayant déposé leurs photographies, autour du sujet proposé, avant la date limite de participation.

Les associations gagnantes seront désignées par le jury le **mardi 12 avril 2016**.

Les participants sont informés que le Jury n'est pas obligé de désigner des finalistes / lauréats si la qualité des œuvres proposées par les participants au concours n'est pas jugée adéquate.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La pertinence des photographies par rapport aux thèmes proposés : l'excellence, le respect, et l'amitié.
- L'originalité (la photographie la plus originale)
- L'émotion (la photographie la plus émouvante)
- La technique (la photographie la plus technique)

Si les informations communiquées par les participants ne permettent pas de les informer de leur gain, ils perdront la qualité de lauréat et ne pourront effectuer aucune réclamation.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où le(s) lauréat(s) sera(i)ent dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur gain, pour quelque raison que ce soit, il(s) en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera alors procédé à une nouvelle sélection par le jury parmi les participants.

Article 6 : Publication des résultats

Les identités du(des) lauréat(s) et des finalistes du concours seront publiées à partir du **mercredi 13 avril 2016** sur le site internet du Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire à l'adresse suivante : <http://maineetloire.franceolympique.com> et sur la page facebook du CDOS 49.

Les identités du(des) lauréat(s) et des finalistes du concours seront publiées sous lequel les participants se sont inscrits sur les supports de communication associés à l'événement du concours, et pourront faire l'objet d'une communication sur le site du Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire et sur les sites et outils de communication des partenaires du jeu concours.

Si le(s) lauréat(s) et/ou les finalistes souhaitent que leur identité ne figure que sur les supports de communication, ils devront faire parvenir au Comité Départemental Olympique Sportif de Maine et Loire, une demande expresse dès le jour de la publication des résultats du concours, dans ce sens.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, tout renseignement erroné ou partiel de la part d'un participant sur la fiche d'inscription, toute fraude entraînera la disqualification du participant et de l'association participante, laquelle ne pourra être désignée gagnante.

Article 7 : Force majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, le Comité Départemental Olympique Sportif de Maine et Loire, se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 8 : Responsabilité

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via les sites Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire et/ou de la page Facebook du CDOS 49.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de leur réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. Plus particulièrement, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Concours - Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. En outre, la responsabilité du Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, se réserve la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site et au Jeu qu'il contient.

Enfin, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du Gain.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l'utilisateur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste du gagnant. Enfin, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part du Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire.

Article 9 : Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet <http://maineetloire.franceolympique.com> et sur la page Facebook du CDOS 49 et une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mail suivante arayer-cdos49@orange.fr et ce jusqu'à la date de la publication du résultat du Concours.

Article 10 : Données à caractère personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, pour la gestion du compte de l'Utilisateur et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire pour informer ses partenaires.

Les données collectées pourront être transmises aux partenaires pour une utilisation de démarchage après autorisation de l'intéressé(e). Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire, se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire de l'Utilisateur, d'exploiter et de communiquer les dites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : **Comité Départemental Olympique Sportif Maine et Loire Maison des sports 7 rue Pierre de Coubertin BP 43 527 49136 Les Ponts de Cé cédex.**

Article 11 : Litiges

Le présent Concours est soumis à la Loi Française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le Comité Départemental Olympique Sportif Maine et Loire, sauf dispositions public d'ordre contraires.